

NOTE DE CONJONCTURE

L'emploi dans l'ESS au premier semestre 2020

• Impact COVID-19 •

Janvier 2021

CONTEXTE

Suite à la crise sanitaire qui a débuté en janvier 2020 et au confinement qui a suivi dès la mi-mars, il apparaît utile de comprendre quels ont été les impacts sur les entreprises de l'ESS afin de les accompagner et les outiller au mieux.

Cependant, cette situation inédite et imprévue ne nous a pas permis d'anticiper et de préparer une méthodologie spécifique pour observer et mesurer ses conséquences. Ainsi, nous devons utiliser les outils et les données déjà existants, dans l'attente d'en créer de nouveaux.

Toutefois, au moment même de la crise, différentes enquêtes, souvent nationales, ont été menées par plusieurs acteurs de l'ESS, tels que Le Mouvement Associatif, l'UDES, CGSCOP, UNIOPSS, FCSF, ..., mais qui ont été élaborées avec des méthodologies différentes, et de manière qualitative, ce qui ne permet pas de disposer d'une analyse fine et chiffrée du secteur de l'ESS. Par ailleurs, des études sont encore en cours et une partie des données ne sera disponible que dans plusieurs mois.

De ce fait, il est encore aujourd'hui extrêmement difficile de mesurer l'impact de cette crise sanitaire et sociale sur les entreprises de l'ESS, d'autant plus que ses effets sur l'économie sont encore à venir.

CONSTATS

Néanmoins, les enquêtes citées ci-dessus, permettent de dresser un premier constat national des conséquences sur nos structures ESS.

Ainsi, comme pour le reste de l'économie, les entreprises ESS du pays ont fait part d'un arrêt presque complet de l'ensemble de leurs activités, peu importe le secteur, et de nombreux événements ont été reportés. La majorité d'entre elles ont également eu recours au chômage partiel.

Elles ont, et font face encore aujourd'hui, à des impacts financiers (pertes de revenus, réduction des subventions, baisse des cotisations ou de financements de partenaires, ...) et à des surcoûts de gestion (achats de matériels de protection – masques, gel, vitres de protection / embauches dans les secteurs en tension, ...).

Les associations ont dû faire face à une baisse du nombre de bénévoles (beaucoup de personnes retraitées ont stoppé leurs activités) ou à un besoin accru du nombre de bénévoles (distributions alimentaires supplémentaires) ce qui a entraîné des difficultés dans la bonne réalisation de leurs missions.

L'impact a été, et sera, possiblement plus important dans l'ESS, dû à la concentration plus importante de structures associatives souvent plus fragiles et d'emplois précaires (CDD, contrats aidés) et au non-renouvellement de ces contrats. Par ailleurs, plusieurs entreprises n'ont pas pu recourir aux différents dispositifs d'aides car non adaptés à leur structure, ou pour cause de lourdeurs administratives ou elles n'ont pas eu accès aux bonnes informations.

Aujourd'hui, pour mesurer l'impact de la crise sanitaire de manière chiffrée, nous disposons des données URSSAF ACOSS de janvier 2010 à juin 2020, qui recense le nombre d'établissements, l'effectif salarié et la masse salariale des entreprises de l'ESS et hors ESS.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les données de l'URSSAF sont issues des obligations déclaratives des employeurs, et, ainsi, elles concernent des établissements dits « actifs », c'est-à-dire ceux ayant déclaré avoir versé des salaires au cours du trimestre.

Une diminution du nombre d'établissements peut donc correspondre à une disparition définitive d'une structure économique, tout comme à la mise en sommeil de celle-ci le temps d'un trimestre particulièrement dégradé, en particulier dans le secteur associatif, avant de redevenir active au trimestre suivant.

L'effectif salarié correspond au nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre.

Dans ces données, sont comptabilisés les emplois dit « annexes », généralement des temps partiels à faible volume horaire ou des contrats de courte durée. Ainsi, la disparition de nombreux postes ne signifie donc pas forcément la perte d'autant de salariés, mais peut correspondre à une situation de non-embauche par rapport à l'année précédente. Les secteurs les plus concernés par ces postes annexes (tourisme, culture, sports et loisirs) peuvent donc connaître des pertes d'emplois beaucoup plus volumineuses que d'autres.

Concernant la masse salariale, en cas d'activité partielle, les salariés font face à une perte de salaire (compensée par le chômage partiel) en raison de la réduction de leur temps de travail. Ainsi, une diminution de la masse salariale peut aussi être un signe de recours au chômage partiel. Cependant, la part de ce chômage partiel n'apparaît pas dans ces données.

Entre juin 2019 et juin 2020



-5,8%
d'établissements
-1,1% dans le privé



-1 315
établissements



-2,9%
de postes salariés
-2,3% dans le privé



-7 969
postes salariés

LES ASSOCIATIONS SONT LES PLUS TOUCHÉES



-6,8%
d'établissements

+0,2% Coopératives
+0,5% Mutuelles
+4% Fondations

-3,5%
de postes salariés

-0,2% Coopératives
-1,9% Mutuelles
+2,4% Fondations

LES ACTIVITÉS LES PLUS CONCERNÉES

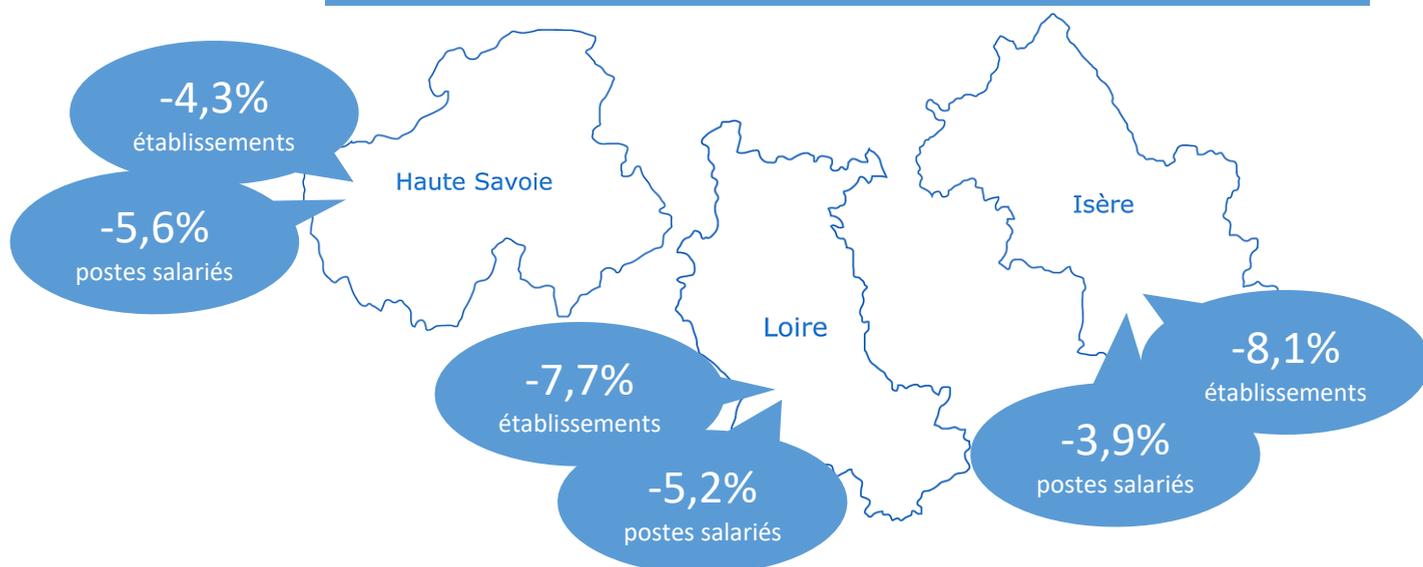
Les activités culturelles et sportives



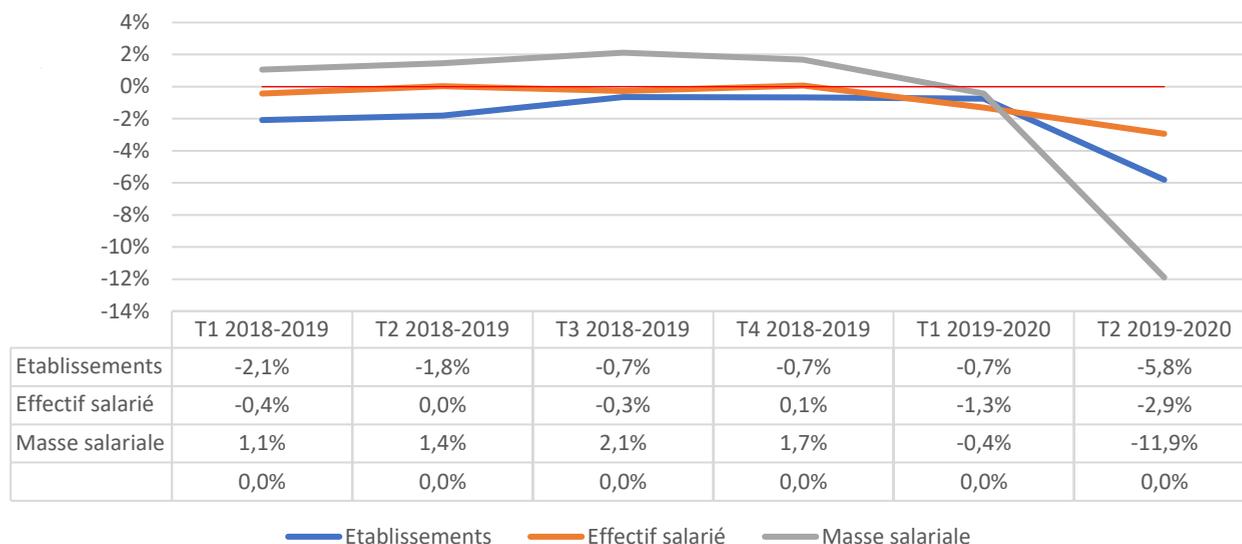
-20,8% d'établissements et -17% de postes salariés

-7,8% d'établissements et -15% de postes salariés

DES DÉPARTEMENTS PLUS IMPACTÉS

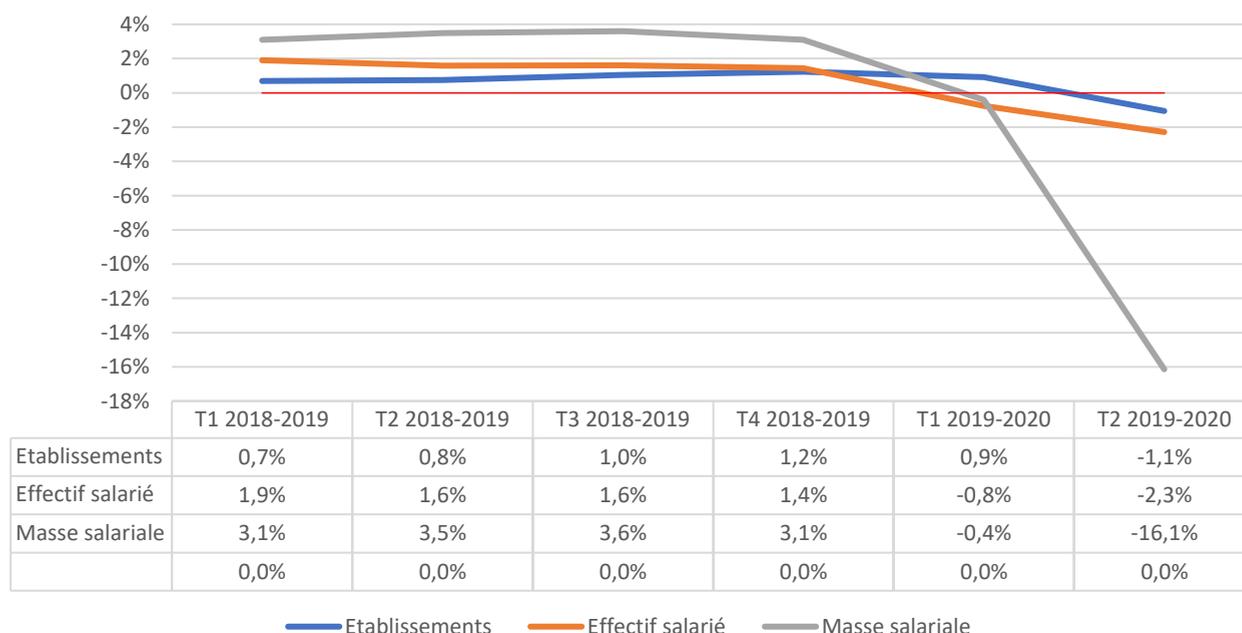


Evolution ESS par glissement annuel



— Etablissements — Effectif salarié — Masse salariale

Evolution Hors ESS par glissement annuel



— Etablissements — Effectif salarié — Masse salariale

Ainsi, à partir de ces observations, nous pouvons dire que **la crise sanitaire a eu un impact sur les entreprises de la région, que ce soit celles relevant de l'ESS, que celles hors ESS**, et cela de manière assez significative au 2nd trimestre 2020, même si la tendance commençait légèrement à se dessiner dès le 1er trimestre 2020.

Cependant, **les entreprises de l'ESS ont semble-t-il été légèrement plus impactées**, avec une baisse plus importante du nombre d'établissements (5 points d'écart) et une baisse, certes plus modérée, de l'effectif salarié (1 point d'écart). Si cette baisse de l'effectif salarié est presque semblable à celle des entreprises

hors ESS, c'est possiblement lié au fait que l'ESS rassemble des secteurs d'activité où en majorité le télétravail a été aisément possible (enseignement et activités financières et d'assurance) et grâce aussi au recours au chômage partiel, qui a permis de maintenir en partie les postes déjà occupés.

Seule la masse salariale, qui a pourtant diminué fortement, semble moins touchée que pour les entreprises hors ESS, ce qui laisse penser qu'il y a toutefois moins eu de recours au chômage partiel (travail à temps plein conservé, contrats non renouvelés, prévisions d'embauches annulées).

ÉVOLUTION PAR STATUT

Evolution ESS par statut -
Glissement annuel Trimestre 2 2019-2020

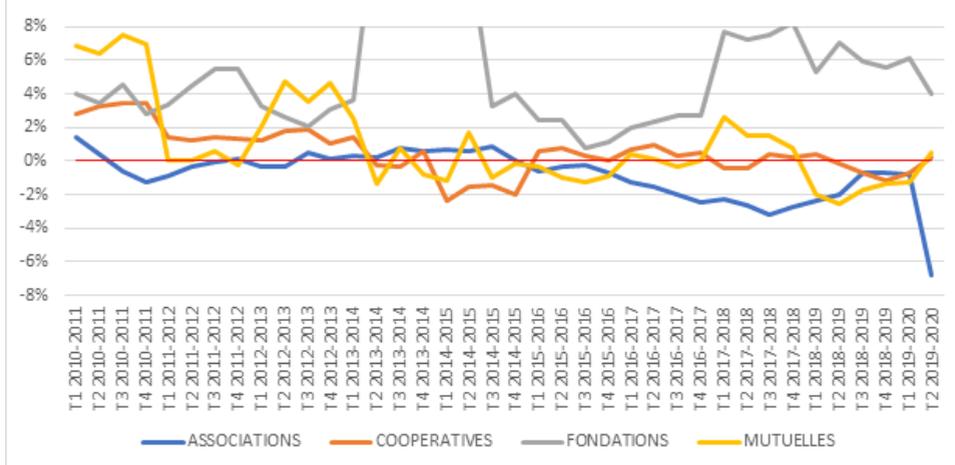


Si les entreprises de l'ESS ont été plus impactées, cela peut s'expliquer par le fait que ce soit en majorité des **associations**, dont nous pouvons observer que c'est le **statut ESS le plus touché**, que ce soit en nombre d'établissements et en effectif salarié.

Ainsi, sur le 2nd trimestre 2020, les associations connaissent à la fois une baisse du nombre d'établissements, de l'effectif salarié et de la masse salariale.

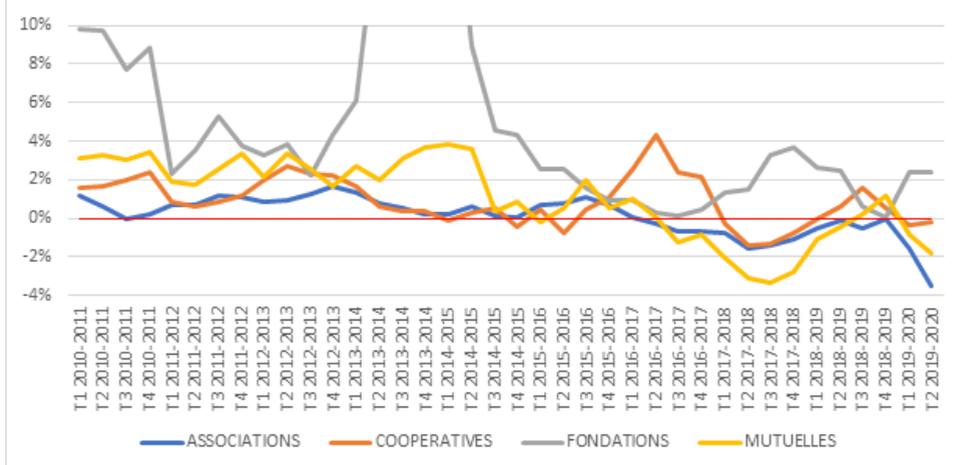
Cependant, il est important de noter que les associations faisaient déjà face à une baisse continue de ces indicateurs depuis plusieurs années, et la crise actuelle n'a sûrement fait qu'accroître cette tendance.

Evolution établissements selon le statut par trimestre - 2010/2020



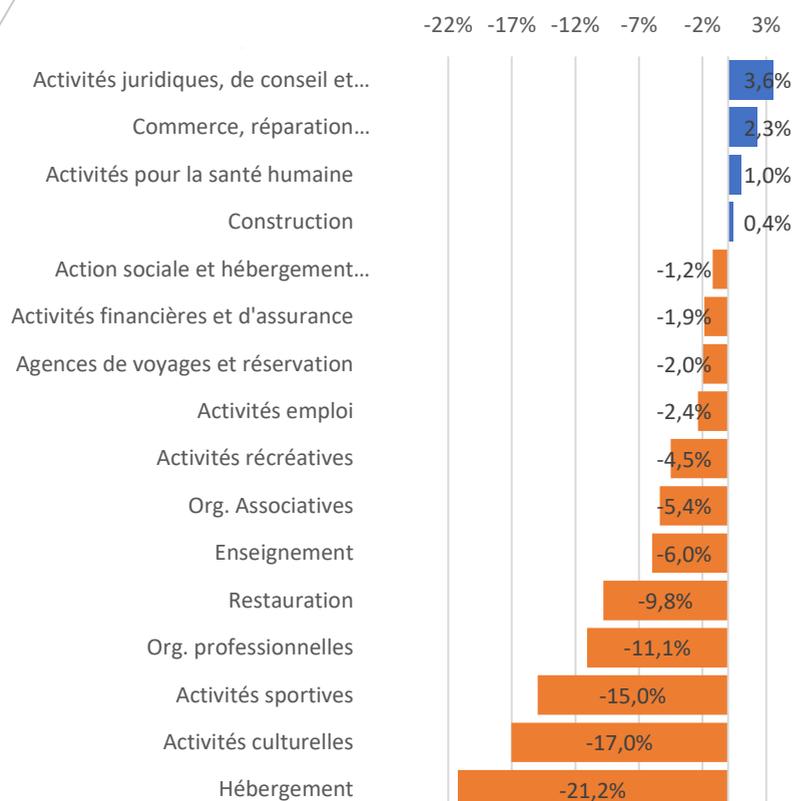
En effet, la diminution continue des associations se constate depuis 2016 concernant les établissements et depuis 2017 concernant l'effectif salarié, même si cela semblait se réduire début 2019. Cependant, leur masse salariale était plutôt en hausse depuis 2014.

Evolution effectif salarié selon le statut par trimestre - 2010/2020



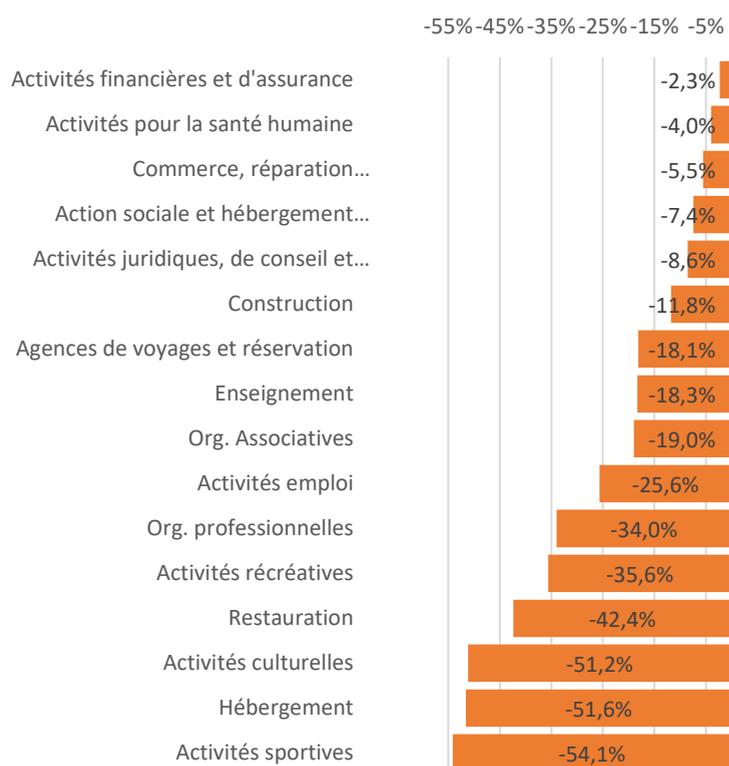
Les établissements des **mutuelles** et des **coopératives** ont également été impactés mais de manière moindre que les associations. Cela peut s'expliquer par le fait que ces entreprises sont positionnées sur des secteurs qui ont été épargnés ou sur-sollicités pendant la crise sanitaire (activités financières et d'assurance / activités juridiques, de conseil et d'ingénierie / activités pour la santé humaine / hébergement social et médico-social).

Evolution de l'effectif salarié ESS selon le secteur Glissement annuel Trimestre 2 2019-2020



Etablissements	ESS	Privé hors ESS
Activités culturelles	-20,8%	-9,4%
Activités récréatives	-8,0%	-2,0%
Activités sportives	-7,8%	
Enseignement	-5,4%	-1,7%
Hébergement	-5,0%	-7,2%
Restauration	-4,0%	-4,5%
Activités financières et d'assurance	-1,1%	-5,2%
Agences de voyages et réservation	-0,7%	-0,6%
Action sociale et hébergement médico-social	0,6%	6,5%
Activités pour la santé humaine	6,2%	-3,2%
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	7,6%	2,0%

Evolution de la masse salariale ESS selon le secteur Glissement annuel Trimestre 2 2019-2020



Effectif salarié	ESS	Privé hors ESS
Hébergement	-21,2%	-16,8%
Activités culturelles	-17,0%	-18,3%
Activités sportives	-15,0%	-5,7%
Restauration	-9,8%	-7,4%
Enseignement	-6,0%	1,7%
Activités pour la santé humaine	1,0%	-0,4%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	2,3%	0,4%
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	3,6%	1,1%

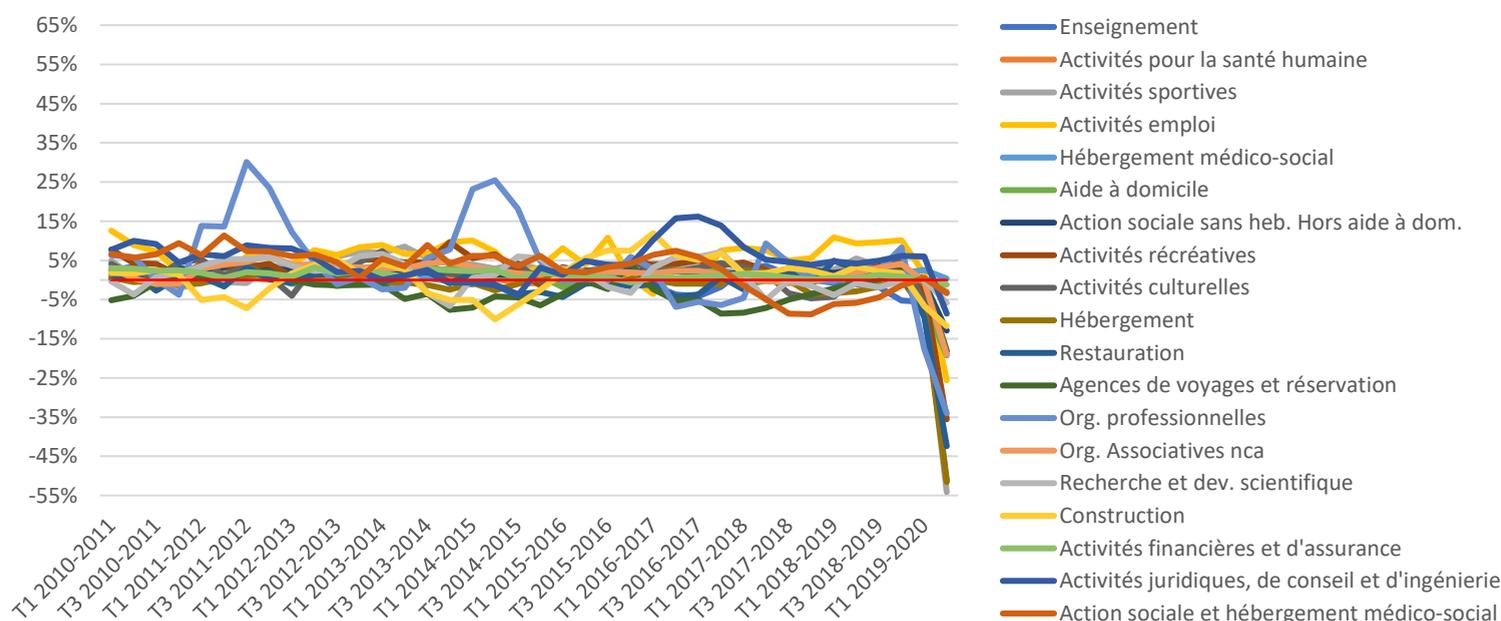
Masse salariale	ESS	Privé hors ESS
Activités sportives et récréatives	-44,9%	-55,1%
Hébergement	-51,6%	-61,9%
Activités culturelles	-51,2%	-62,0%
Restauration	-42,4%	-56,4%
Activités pour la santé humaine	-4,0%	-10,2%
Activités financières et d'assurance	-2,3%	-8,1%

ÉVOLUTION MASSE SALARIALE

Si nous nous intéressons plus spécifiquement à la **masse salariale** des secteurs d'activités, nous observons qu'elle **est en diminution dans la quasi-totalité des secteurs de l'ESS** (cf graphique page suivante), excepté dans le secteur de l'hébergement médico-social (qui, en fait, reste sur sa tendance habituelle de hausse légère continue). Or, habituellement, la grande majorité des secteurs ont, depuis 2010, une masse salariale en hausse.

Cette forte baisse de la masse salariale s'observe également, et plus fortement encore dans le privé hors ESS. Cela pourrait s'expliquer peut-être par une tendance pour les entreprises de l'ESS d'avoir moins eu recours au chômage partiel et d'avoir peut-être dû supprimer ou non-renouveler certains postes en plus grand nombre que dans le privé. Et ceci, peut-être, parce que les entreprises de l'ESS ont moins eu accès aux dispositifs d'aides mis en place.

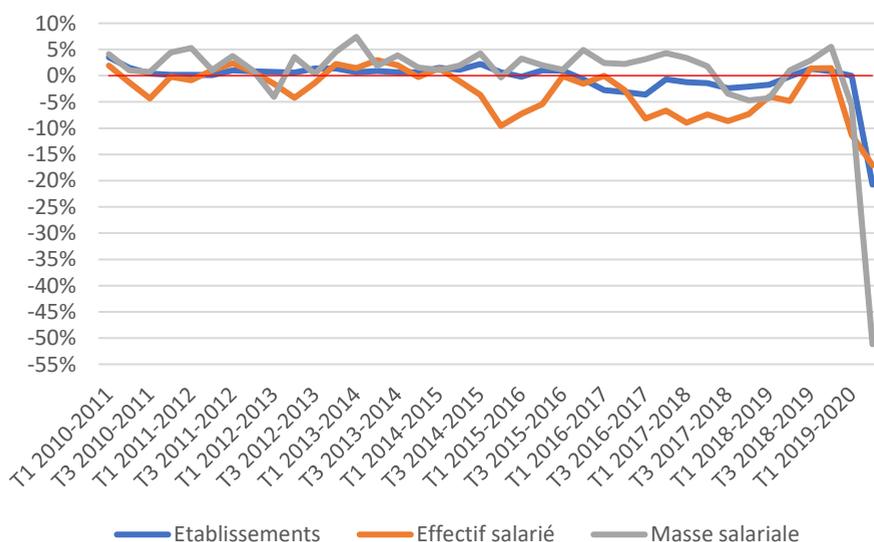
Evolution masse salariale ESS selon le secteur par trimestre - 2010/2020

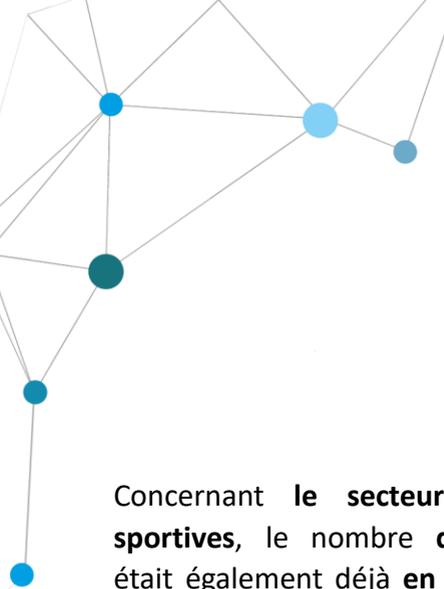


ÉVOLUTION SECTEURS EN BAISSÉ

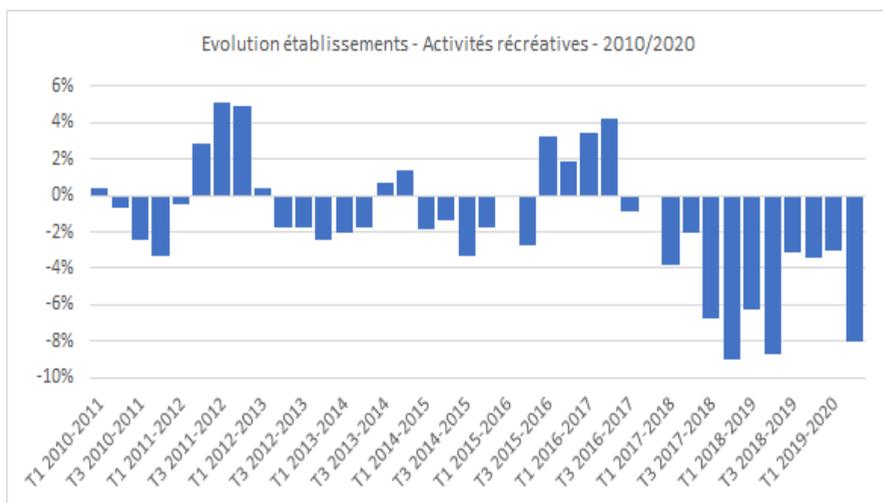
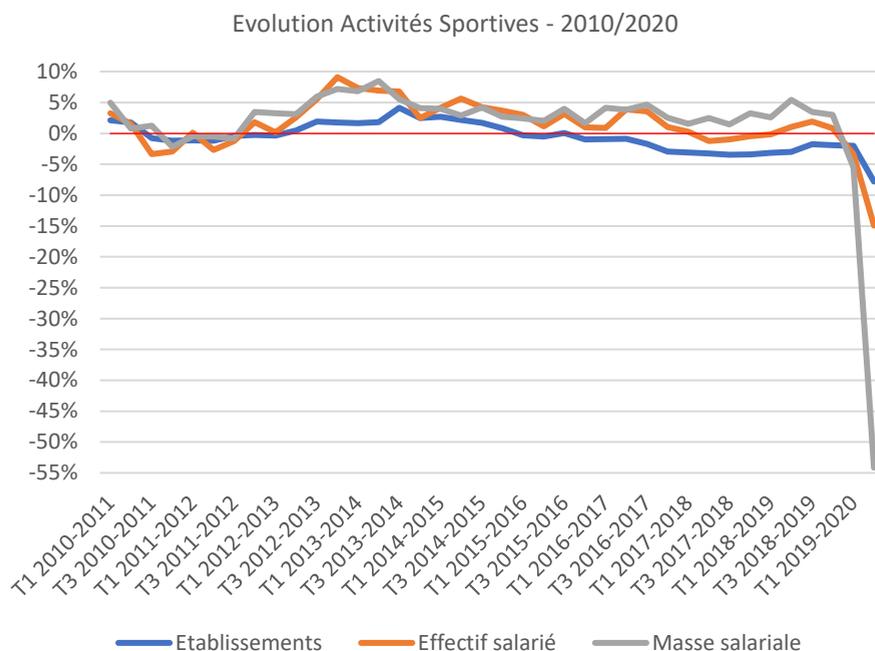
Il est important de noter que **le secteur des activités culturelles connaissait déjà une baisse de ses établissements depuis 2017 et de son effectif salarié depuis 2015**, même si cela semblait remonter en 2019. Par contre, la masse salariale avait toujours été en hausse (malgré une baisse en 2018).

Evolution Activités Culturelles - 2010/2020



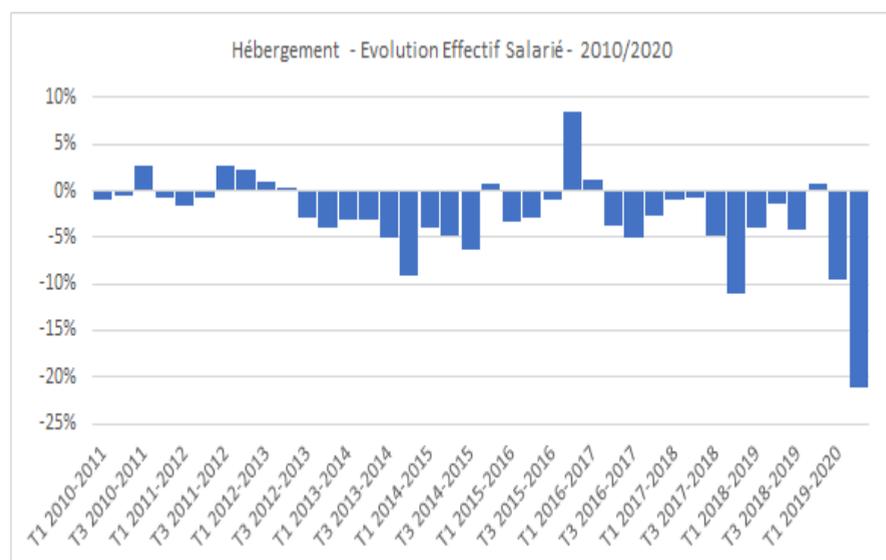


Concernant le secteur des activités sportives, le nombre d'établissements était également déjà en baisse continue depuis 2017, mais l'effectif salarié connaissait pourtant une hausse depuis 2010, et sa masse salariale avait elle aussi toujours connu une augmentation.



Les activités récréatives ont également été touchées, concernant seulement le nombre d'établissements, et de manière un peu plus forte que pour le privé hors ESS. Mais là aussi, les établissements étaient déjà en baisse continue depuis 2017.

Parmi les secteurs en difficulté, nous retrouvons également les secteurs de la **restauration** et dans une moindre mesure celui des **agences de voyage**. Cependant, ces secteurs connaissent sensiblement la **même baisse** de leur nombre d'établissements **que dans le privé hors ESS**.

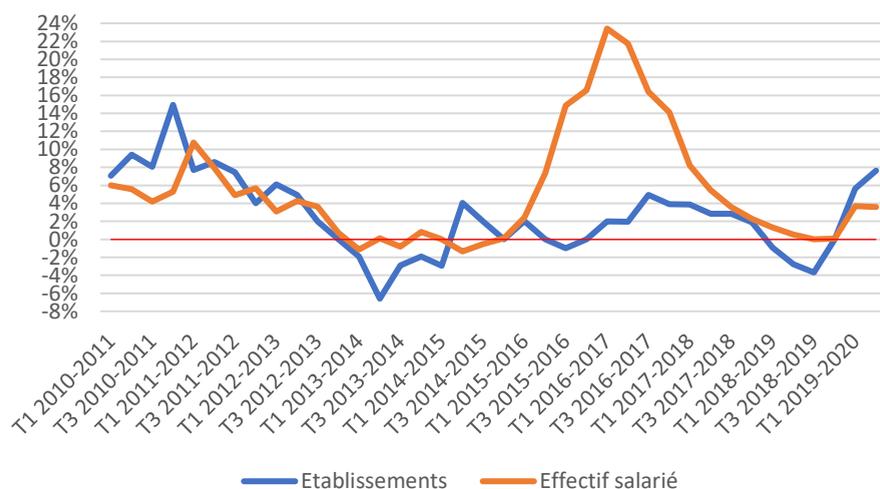


Les secteurs de l'**hébergement** et des **activités financières et d'assurance** sont, eux, **légèrement moins impactés**, et notamment concernant le nombre d'établissements. Toutefois, le **secteur de l'hébergement a été impacté de manière importante au niveau de l'effectif salarié (-21,2%)**, et plus que pour le privé hors ESS, ce qui est sûrement lié à la présence de nombreux contrats précaires dans ce secteur (saisonniers, CDD, intérim) avec des embauches annulées et des contrats non renouvelés. Il faut noter que cet effectif salarié était déjà en baisse depuis 2017.

ÉVOLUTION SECTEURS EN HAUSSE

A l'inverse, parmi les secteurs plus "avantagés", nous retrouvons les **activités juridiques/de conseil/d'ingénierie**, **l'action sociale/hébergement médico-social** et **les activités pour la santé humaine**. Pour ces deux derniers secteurs, ceci s'explique par le fait qu'il a fallu, en effet, répondre aux sollicitations supplémentaires auprès d'une partie de la population qui s'est appauvrie (par une perte d'emploi ou une diminution des revenus), et, bien évidemment, par un système de santé qui a été sur-sollicité.

Evolution Activités Juridiques, de conseil et d'ingénierie - 2010/2020



Les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie ont connu une hausse à la fois de leur nombre d'établissements et de leur effectif salarié, et ce de manière plus importante que dans le privé hors ESS. Cette dynamique signe le retour à une tendance déjà à la hausse de ce secteur sur ces dernières années.

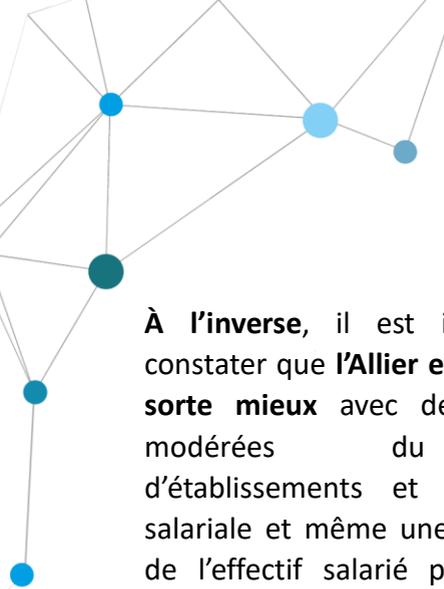
Concernant **l'action sociale et l'hébergement médico-social**, la **tendance à la hausse du nombre d'établissements** est plus faible pour les établissements ESS que hors ESS, et la légère baisse de l'effectif salarié est également plus prononcée dans l'ESS.

Quant aux **activités pour la santé humaine**, l'évolution positive se constate aussi bien au niveau du nombre d'établissements qu'au niveau de l'effectif salarié et alors même que le secteur connaît un résultat négatif hors ESS.

Il est important de noter que pour ces trois secteurs, cette augmentation est assez remarquable mais pas exceptionnelle, car le secteur de la santé humaine était déjà en hausse depuis 2018 et, même si pour l'action sociale et l'hébergement médico-social et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie le nombre d'établissements était en baisse depuis 2017-2018, ce sont des **secteurs habitués à des évolutions à la hausse**.

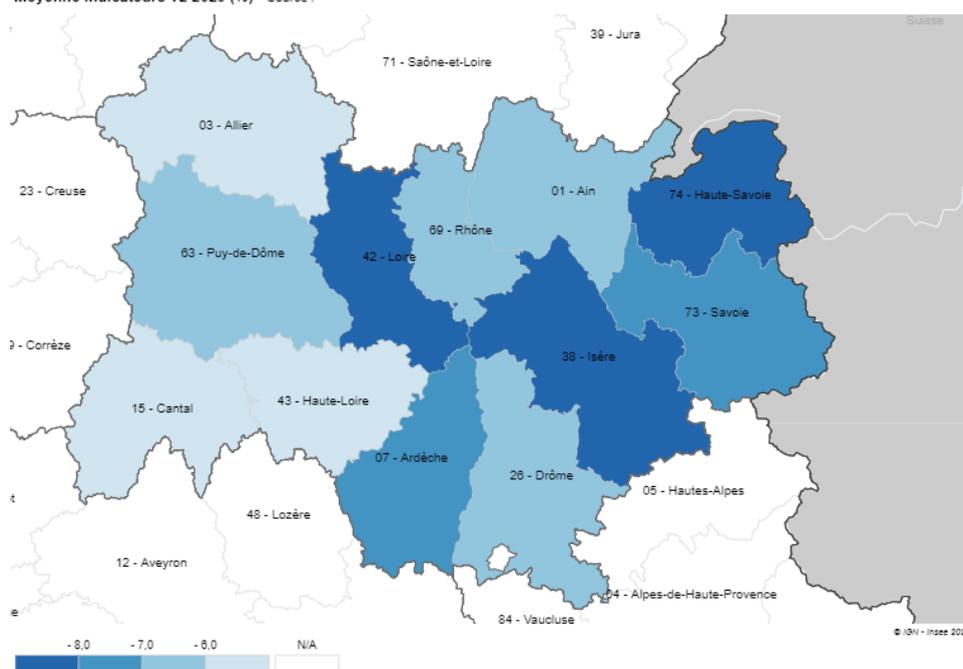
ÉVOLUTION PAR DÉPARTEMENT

Ce sont dans les départements de **l'Isère, la Loire et la Haute-Savoie** où nous pouvons observer un **impact légèrement plus important** de la crise sanitaire sur les entreprises de l'ESS, avec souvent une baisse plus importante à la fois du nombre d'établissements, de l'effectif salarié et de la masse salariale. Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont dans ces départements où les baisses les plus importantes ont été constatées dans les associations, statut, rappelons-le, qui a été le plus touché.



À l'inverse, il est intéressant de constater que **l'Allier et le Cantal s'en sortent mieux** avec des diminutions modérées du nombre d'établissements et de la masse salariale et même une augmentation de l'effectif salarié pour l'Allier. Là encore, il est intéressant de noter que ce sont des départements où les baisses constatées dans le milieu associatif ont été moindres.

Moyenne indicateurs T2 2020 (%) - Source :



Si nous observons les données pour **les entreprises hors ESS**, nous remarquons que ce sont les départements de l'Allier, de la Savoie et de la Haute-Savoie qui sont les plus impactés par la crise sanitaire, ce qui est concordant avec les tendances constatées dans les entreprises ESS pour la Savoie et la Haute-Savoie. Par contre, c'est totalement l'inverse pour le département de l'Allier puisque nous avons noté précédemment que c'est le département le moins touché concernant les entreprises ESS.

ESS	Etablissements T2 2019-2020	Effectif salarié T2 2019-2020	Masse salariale T2 2019-2020	Moyenne indicateurs T2 2019-2020	HORS ESS	Etablissements T2 2019-2020	Effectif salarié T2 2019-2020	Masse salariale T2 2019-2020	Moyenne indicateurs T2 2019-2020
74_HAUTE-SAVOIE	-4,3%	-5,6%	-15,9%	-8,6%	74_HAUTE-SAVOIE	-2,1%	-4,2%	-22,1%	-9,5%
42_LOIRE	-7,7%	-5,2%	-12,9%	-8,6%	73_SAVOIE	-3,9%	-1,9%	-21,9%	-9,2%
38_ISERE	-8,1%	-3,9%	-12,2%	-8,1%	03_ALLIER	-2,3%	-4,0%	-21,4%	-9,2%
73_SAVOIE	-4,4%	-2,4%	-15,5%	-7,4%	15_CANTAL	-2,9%	-2,7%	-18,1%	-7,9%
07_ARDECHE	-7,3%	-3,4%	-11,2%	-7,3%	63_PUY-DE-DOME	-1,6%	-2,6%	-19,3%	-7,8%
26_DROME	-6,5%	-3,5%	-10,9%	-6,9%	07_ARDECHE	-2,2%	-3,9%	-17,1%	-7,7%
01_AIN	-6,1%	-2,3%	-11,9%	-6,8%	43_HAUTE-LOIRE	-2,1%	-3,7%	-16,6%	-7,4%
63_PUY-DE-DOME	-5,2%	-3,0%	-12,0%	-6,7%	01_AIN	-0,1%	-3,1%	-18,7%	-7,3%
69_RHONE	-5,4%	-1,7%	-11,3%	-6,1%	42_LOIRE	-1,1%	-2,2%	-17,0%	-6,8%
43_HAUTE-LOIRE	-4,7%	-1,5%	-9,6%	-5,3%	38_ISERE	-0,9%	-2,0%	-13,9%	-5,6%
15_CANTAL	-2,3%	-1,3%	-8,2%	-3,9%	69_RHONE	0,3%	-1,5%	-15,1%	-5,4%
03_ALLIER	-0,9%	0,8%	-6,4%	-2,2%	26_DROME	-0,4%	-1,7%	-3,2%	-1,8%

Suite aux différentes enquêtes citées au début de cette étude et aux retours de nos adhérents, des attentes ont été identifiées.

Ainsi, sur les prochains mois, les entreprises de l'ESS vont avoir des besoins concernant :

- des aides au maintien de leurs sources de revenus, avec des dispositifs d'aides adaptés, et en continuant à leur procurer des subventions et autres partenariats financiers,
- un accompagnement dans leurs démarches administratives et/ou juridiques pour leur faciliter l'accès aux dispositifs d'aides et les conseiller sur la gestion de leur structure.

Avec l'analyse de ces chiffres, même si l'on peut donc affirmer que **la crise sanitaire a eu un impact indéniable** sur les structures de l'ESS, **il est encore difficile d'en mesurer toutes les conséquences**, d'autant plus que cette crise n'est pas encore terminée. Des activités sont toujours à l'arrêt et des établissements sont toujours fermés.

Ainsi, il est assez aisé d'envisager que, sur la seconde partie de 2020, la baisse du nombre d'établissements et des effectifs salariés perdure ou s'aggrave à plus long terme. Les difficultés financières risquent de s'accroître au fil des mois, avec à la clé des pertes de revenus supplémentaires, des fermetures d'établissements, des licenciements, des contrats non renouvelés ou des prévisions d'embauches annulées.

L'enjeu aujourd'hui est donc d'accompagner au mieux les entreprises de l'ESS et de continuer à identifier leurs besoins. Mais c'est aussi mettre en avant les réponses, solutions et initiatives mises en place par ces acteurs.

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le moteur d'une économie responsable

Depuis la loi ESS de 2014, les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire sont les associations mandatées par l'État pour représenter tous les acteurs de l'ESS. Au nombre de 17 réparties sur l'ensemble du territoire français, elles sont regroupées autour d'une instance nationale : ESS France, qui répond à leur besoin de structuration et favorise une meilleure reconnaissance de leurs actions au niveau national.

La CRESS AuRA - née de la fusion des CRESS Auvergne et Rhône-Alpes et d'une volonté commune de leurs administrateurs de mutualiser compétences et savoir-faire - fédère, représente et accompagne l'ensemble des acteurs de l'ESS autour du déploiement de l'Économie Sociale et Solidaire en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Implantée à Clermont-Ferrand et à Lyon, la CRESS AuRA est au plus près des territoires et des acteurs de l'ESS.

Elle intervient sur 3 axes majeurs :

- Politique : en représentant les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des institutions publiques pour les intégrer dans leur stratégie de développement local
- Stratégique : en facilitant et dynamisant les coopérations territoriales
- Économique : en permettant aux structures de l'ESS d'élargir leurs réseaux et de dynamiser leurs projets à travers de l'accompagnement personnalisé, des rencontres d'affaires et des formations

En tant qu'acteur incontournable et véritable laboratoire régional des initiatives remarquables et de l'innovation sociale, la CRESS AuRA permet ainsi à chaque acteur de participer au mouvement de l'ESS et de confirmer son statut de pionnier de fabricant de solutions et d'écosystèmes innovants.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Un travail d'information, d'analyse et de synthèse

L'observatoire de l'ESS permet d'exploiter et d'analyser les données de l'emploi dans l'ESS. L'enjeu pour la CRESS est de transformer cet outil statistique en un véritable outil de prospective au service de ses adhérents, des autres organisations de l'ESS et des collectivités impliquées dans le développement de l'ESS.

Dispositif de mesure et de suivi de l'ESS, il appartient au réseau des ORESS (Observatoires Régionaux de l'ESS) animés par les CRESS et de l'ONESS (Observatoire National de l'ESS) porté par ESS France.

Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente

entre les territoires afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs et actrices de l'ESS (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.

Les productions alimentent la stratégie et le plaidoyer en faveur de l'ESS, contribuent à la connaissance et promotion de l'ESS et appuient le développement des entreprises. Elles prennent la forme de notes, d'études, de panoramas et diagnostics territoriaux. Les thématiques d'études portent sur la conjoncture de l'emploi, les métiers et compétences dans l'ESS, l'égalité femmes-hommes, les secteurs et filières, le suivi des politiques et dispositifs publics ou encore la place de l'ESS dans les territoires.



> Pour en savoir plus sur la CRESS AuRA : cress-aura.org

Site de Clermont-Ferrand - Siège social :

3, rue Colbert - 63000 Clermont-Ferrand

Site de Lyon - Siège administratif :

11, rue Auguste Lacroix - 69003 Lyon

Tél : 04 78 09 11 97

Mail : info@cress-aura.org

> Pour suivre l'actualité de l'ESS en région : auvergne-rhone-alpesolidaires.org

